



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CP/GUY/5
13 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1994
10-13 mai 1994, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Programmation par pays et programmation multinationale

CINQUIÈME PROGRAMME DU GUYANA

<u>Période de programmation</u>	<u>Ressources prévues</u>	<u>Montant (\$)</u>
1994-1996	CIP net	5 940 000
	Participation aux coûts (montant estimatif)	3 881 000
	Total	9 821 000

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. SITUATION, OBJECTIFS ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	1 - 9	3
A. Situation socio-économique actuelle	1 - 4	3
B. Objectifs et stratégies en matière de développement national	5 - 9	3
II. COOPÉRATION EXTÉRIEURE	10 - 13	4
A. Rôle de la coopération extérieure	10 - 11	4
B. Coordination de l'aide	12 - 13	5

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
III. LE PROGRAMME DE PAYS	14 - 41	5
A. Évaluation du programme en cours	14 - 19	5
B. Propositions concernant la coopération du PNUD .	20 - 38	7
C. Coopération en dehors des secteurs proposés . . .	39	11
D. Modalités d'exécution et de gestion	40 - 41	11

Annexes

I. RÉCAPITULATIF FINANCIER	12
II. MATRICE DU PROGRAMME	14

I. SITUATION, OBJECTIFS ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

A. Situation socio-économique actuelle

1. Le Guyana, qui, en 1993, venait au 105e rang pour l'indicateur de développement humain, dont la valeur se chiffrait à 0,541, se trouve actuellement dans la deuxième phase d'un accord de trois ans passé avec le Fonds monétaire international (FMI) à l'issue d'un processus d'ajustement structurel de l'économie et d'élaboration d'un programme de redressement économique lancé par le Gouvernement en 1989.

2. Ce programme vise à améliorer les incitations et l'affectation des ressources nationales en faisant davantage appel aux mécanismes des prix du marché; à éliminer le contrôle des prix; à adopter un système de prix et de droits fondé sur les coûts de production au sein du secteur public; et à éliminer les obstacles à l'initiative privée. Le programme de redressement économique se propose également de réduire le déficit budgétaire global, d'élargir la base d'imposition et de restructurer l'administration publique. Le désinvestissement ou la privatisation des entreprises d'État est aussi un élément essentiel de ce programme.

3. Un programme d'atténuation du coût social a également été lancé en 1989 de façon à encourager les activités d'auto-assistance, la création d'emplois, la formation technique et professionnelle et les activités de valorisation communautaire en tant que moyens de venir en aide aux particuliers, aux groupes et aux collectivités les plus touchés par le processus d'ajustement.

4. Le programme de redressement économique a eu dans l'ensemble des retombées positives dans la mesure où le Guyana a enregistré un taux de croissance réelle de son produit national brut (PNB) de 6,1 % en 1991, de 7 % en 1992 et de 8,3 % en 1993. Le déficit budgétaire de l'État a diminué pour ne plus représenter que 27 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu des 40 % prévus. Le taux d'inflation est tombé à 7 % en 1993, et un système de change ouvert et stable est aujourd'hui en place. Les entrées d'investissements privés se sont élevées à environ 40 millions de dollars en 1993. La dette extérieure garantie par l'État, qui s'élevait à 2,2 milliards de dollars à la fin de 1993, et le taux de vacances de poste d'environ 40 % enregistré au niveau des postes de directeur et d'administrateur dans la fonction publique, hypothèquent toutefois sérieusement la relance et la croissance économique. Les élections nationales d'octobre 1992 et le changement de gouvernement qui en a découlé ont créé un climat démocratique, un plus grand respect des principes de responsabilité et une gestion plus judicieuse des ressources nationales.

B. Objectifs et stratégies en matière de développement national

5. Le principal objectif en matière de développement national est la reconstruction de l'économie. Étant donné les ressources limitées dont il dispose, le Gouvernement a élaboré un plan d'action qui vise essentiellement à a) créer un cadre macro-économique viable; b) mettre fin à la détérioration de l'infrastructure physique et sociale et des services nécessaires au développement; c) encourager l'exploitation des ressources naturelles du pays de façon écologiquement viable et durable; d) mettre en valeur les ressources

/...

humaines et la capacité de production du pays; e) procéder à des réformes de l'administration publique; et f) lancer un processus judiciaire et transparent de privatisation et de désinvestissement des entreprises publiques.

6. Le Gouvernement a mis en oeuvre des politiques visant à créer un climat macro-économique propice au succès de ce plan d'action, et notamment à réduire le déficit du secteur public, à restructurer la dette publique, à limiter la croissance de la monnaie et du crédit, à améliorer la gestion macro-économique et à privatiser les entreprises d'État ou à se dessaisir de celles qui enregistrent des pertes.

7. En ce qui concerne les politiques et stratégies sectorielles, l'objectif à poursuivre dans l'agriculture, secteur qui contribue le plus au PIB, est de remettre en état l'infrastructure, notamment les systèmes de drainage et d'irrigation et les routes de desserte, et de développer les capacités de recherche et de production de semences. Dans le secteur de l'industrie extractive, la politique du Gouvernement consiste à relancer l'industrie de la bauxite et à accélérer la prospection et l'exploitation des métaux et pierres précieuses rapportant une plus-value maximale, dans une optique écologiquement viable et durable. Dans le domaine de la sylviculture, le Gouvernement se propose d'encourager une croissance importante de la production et des exportations sans pour autant provoquer de dégradation de l'environnement.

8. Le Gouvernement a laissé le secteur privé prendre l'initiative dans les secteurs de la production industrielle et manufacturière destinée à l'exportation et du développement de l'écotourisme, et est en train de renforcer son agence de protection de l'environnement pour surveiller de plus près les activités entreprises dans les différents secteurs de production.

9. Le Gouvernement accorde une attention particulière à l'éducation et à la formation dans le souci de se doter des compétences nécessaires pour assurer la croissance et le développement du pays et de satisfaire les besoins de base de la population dans les domaines de la nutrition, de la santé et du logement. Il a lancé un programme de réforme au niveau des collectivités régionales et locales pour assurer une large participation au processus de développement.

II. COOPÉRATION EXTÉRIEURE

A. Rôle de la coopération extérieure

10. Le montant total des ressources nécessaires pour la période 1994-1996 est estimé à plus de 500 millions de dollars des États-Unis. La réunion spéciale du sous-groupe du Guyana constitué au sein du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement, qui a eu lieu au Guyana en janvier 1994, a permis de mobiliser près de 320 millions de dollars auprès de donateurs et organismes de financement multilatéraux comme la Banque mondiale, le FMI, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque de développement des Caraïbes, l'Organisation des États américains et le PNUD. Le reste des fonds nécessaires devrait être mobilisé par le biais d'investissements directs, de l'allègement de la dette bilatérale et d'emprunts à long terme.

/...

11. Les entrées au titre de l'aide au développement se sont élevées à 109,4 millions de dollars en 1992 contre 142,4 millions en 1991. Cette baisse de 23 % est due en grande partie à l'incertitude des donateurs face à la perspective des élections nationales de 1992. On comptait 19 donateurs – 13 multilatéraux et 6 bilatéraux – finançant 144 projets dans les secteurs suivants : gestion économique (46 millions), agriculture (30,2 millions), ressources naturelles (9 millions), développement régional (6,6 millions), ressources humaines (4,6 millions), administration du développement (4,5 millions), industrie (3,6 millions), aide humanitaire (1,3 million), commerce international (1,2 million), transports (0,95 million), santé (0,75 million), énergie (0,32 million), et développement social (0,23 million). La part des donateurs bilatéraux représentait 17,8 % du montant total, celle des organismes des Nations Unies 7,3 % et celle des autres organismes multilatéraux dont les institutions multilatérales de financement (74,9 %).

B. Coordination de l'aide

12. La Division des affaires économiques du Ministère des affaires étrangères est l'organisme public chargé de coordonner la coopération technique avec les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux. Le Ministère entend recentrer et intensifier ses efforts dans le cadre de son programme de promotion de l'économie. Il sert également d'interlocuteur au sein du Gouvernement pour les programmes de coopération technique entre pays en développement (CTPD), de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), de services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR), et des Volontaires des Nations Unies. Un groupe chargé de l'exécution nationale a été créé au sein du Ministère pour superviser la mise en oeuvre de tous les projets exécutés au niveau national.

13. Le rôle que joue le PNUD dans la coordination des apports des donateurs, par l'intermédiaire du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique, et des réunions semestrielles portant sur le programme d'information et de gestion macro-économiques, est largement apprécié. De plus en plus et dans l'intérêt du pays, la responsabilité première de la coordination de l'aide incombera entièrement au Gouvernement.

III. LE PROGRAMME DE PAYS

A. Évaluation du programme en cours

14. Le quatrième programme de pays (1987-1991), qui a été prolongé jusqu'à décembre 1993, avait deux objectifs principaux : a) optimiser le rendement des secteurs de production; et b) améliorer la planification et la gestion du secteur public. Le PNUD a fourni une assistance dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la science et de la technique, de la restructuration du secteur public et des entreprises d'État, de la lutte contre la pauvreté, de la gestion macro-économique et de la prise de décisions, ainsi que de l'éducation et de la mise en valeur des ressources humaines. Environ 55 % des ressources au titre du CIP ont servi à optimiser la production du secteur privé, le reste (44,9 %) servant à améliorer la planification et la gestion du secteur public.

/...

15. Dans le domaine de l'agriculture, le PNUD a contribué à accroître les exportations de produits agricoles non traditionnels, tels que légumes et agrumes, à destination des Caraïbes et de l'Europe; et à améliorer la capacité nationale de recherche agricole et de production et de distribution de semences. Une nouvelle variété de riz résistant à la piriculariose et à haut rendement a été mise au point tandis que plusieurs autres en sont à différents stades de mise au point.

16. L'assistance du PNUD au secteur privé a contribué à faire progresser les exportations de 200 % dans le secteur de la confection et de 50 % dans celui de l'ameublement. Les ressources apportées par le PNUD dans le cadre de son programme de renforcement des capacités de gestion et les fonds fournis au titre de la participation aux coûts par la Banque de développement des Caraïbes, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ont permis de rétablir la capacité du Bureau de statistique et de la Banque du Guyana de produire des bulletins statistiques, des résumés analytiques et d'autres séries de données tandis que le Ministère des finances gère désormais de façon plus efficace et productive les fonctions de planification et de budgétisation de l'administration centrale.

17. Dans le secteur social, l'assistance apportée au programme d'atténuation du coût social a permis de renforcer la capacité nationale nécessaire pour mobiliser et mettre en oeuvre une aide importante de la Banque interaméricaine de développement, de l'Union européenne et de la Banque mondiale. En outre, près de 136 000 manuels scolaires ont été produits dans huit matières inscrites au programme d'enseignement des deux premières années du cycle secondaire. L'assistance fournie par le PNUD à la Commission des élections du Guyana a joué un rôle déterminant dans l'établissement de la liste définitive des électeurs et dans la mise en place des arrangements logistiques et autres nécessaires à la tenue d'élections nationales libres et régulières, qui ont eu lieu en octobre 1992. Il s'agissait là d'une intervention critique au cours de laquelle les qualités de neutralité et de souplesse du PNUD ont contribué au bon déroulement relatif au processus électoral. Une assistance sera également fournie en 1994 en vue des élections municipales et locales.

18. Lors de l'examen à mi-parcours, dont le verdict était en général positif, il a toutefois été recommandé d'avoir davantage recours à la modalité de l'exécution nationale; d'essayer d'identifier du personnel national de contrepartie lorsqu'il est fait appel à des experts et à des consultants; et d'accélérer le rythme d'exécution du programme.

19. Conformément aux recommandations de l'examen, on a eu davantage recours à l'exécution nationale au cours de la dernière année du cycle, ainsi qu'en 1992 et en 1993. Le manque de personnel de contrepartie, dû aux mauvaises conditions d'emploi et à l'insuffisance des rémunérations, demeure un problème auquel le Gouvernement s'efforce de faire face en offrant davantage d'incitations aux agents de l'État. Le niveau des ressources fournies au titre du CIP a augmenté considérablement en 1991 et 1992.

B. Propositions concernant la coopération du PNUD

1. Processus préparatoire

20. Les concepteurs du nouveau programme se sont inspirés des études sectorielles réalisées par plusieurs organismes des Nations Unies pour en définir le contenu et l'orientation. La stratégie du programme a également pris en compte l'examen à mi-parcours du quatrième programme de pays.

2. Stratégie de coopération du PNUD

21. L'assistance du PNUD continuera de jouer un rôle de catalyseur dans le financement des activités dans certains secteurs et sera utilisée dans certains cas comme préinvestissement pour appuyer les programmes des autres donateurs. Le PNUD contribuera à la mise au point et à l'exécution d'un programme global de mobilisation des ressources devant permettre de réunir les 71 millions de dollars d'aide extérieure dont aura besoin le Gouvernement à partir de 1994. Le PNUD jouera également un rôle stratégique en contribuant à réaliser des études de politique générale, à rassembler les données de base nécessaires à la prise de décisions et à renforcer le cadre institutionnel de certains organismes d'appui au secteur productif. Enfin, l'assistance du PNUD servira à appuyer et à renforcer la capacité nationale en matière d'exécution et d'application des divers programmes économiques et sociaux.

22. Les éléments d'intervention stratégique énumérés ci-dessus font partie des domaines dans lesquels l'avantage comparatif du PNUD s'exprime depuis de nombreuses années. Ainsi, le Gouvernement est convaincu que la flexibilité et la non-conditionnalité de l'assistance du PNUD lui permettront de jouer son rôle de catalyseur et de fournisseur de capitaux de lancement pour certains programmes essentiels tout en facilitant la mobilisation de l'appui des autres donateurs. En outre, la neutralité du PNUD et des autres organismes des Nations Unies leur permet de conseiller le Gouvernement et de réaliser des études initiales pour faciliter la prise de décisions rationnelles dans tous les secteurs de l'économie et garantir la transparence dans la gestion des activités de développement. De même, grâce à son réservoir de compétences et de ressources humaines, le PNUD est tout indiqué pour aider le Guyana à reconstituer sa base de ressources humaines et à mobiliser la coopération technique et l'assistance financière extérieures nécessaires pour réaliser les objectifs de développement du pays.

3. Coopération du PNUD dans certains domaines de spécialisation

Renforcement de l'infrastructure physique d'appui aux secteurs productifs

23. Le problème essentiel qui se pose dans ce domaine concerne l'insuffisance des bases de données et des capacités de suivi et de contrôle des organismes chargés de l'infrastructure physique qui permettraient d'assurer le développement durable des secteurs productifs. L'objectif consiste donc à remédier à ces insuffisances en renforçant l'efficacité de ces organismes afin de créer un climat favorable au développement durable des activités productives dans les secteurs public et privé.

/...

24. Le PNUD contribuera à la réalisation d'études et de recherches initiales et à la collecte des données pour la prise de décisions. Il prodiguera également des conseils en vue de la restructuration des organismes de tutelle chargés de la planification de l'infrastructure physique, notamment les routes, les aéroports et les ports. Il contribuera également à améliorer l'efficacité de l'organisme responsable des normes commerciales et industrielles et examinera les activités des différents secteurs productifs, en particulier l'extraction de l'or, en veillant à ce qu'elles soient écologiquement rationnelles et durables.

25. Les études initiales contribueront dans une très large mesure à assurer une planification efficace et une coordination de l'aide des donateurs. La mise en place d'organismes de tutelle permettra d'améliorer la planification et le développement des principaux moyens de transport et de communication, sans perdre de vue les normes commerciales à même de garantir la qualité des produits des secteurs productifs. L'examen des activités des petites entreprises d'extraction de l'or permettra de mettre au point les méthodes de gestion et de suivi nécessaires à une exploitation écologiquement rationnelle des ressources minérales du pays.

26. Parallèlement, une assistance complémentaire au profit des autres organismes de tutelle compétents dans ce domaine de spécialisation a déjà été négociée avec la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, la Banque de développement des Caraïbes, le Gouvernement canadien et l'Overseas Development Administration (ODA). C'est ainsi que la Division de l'hydraulique du Ministère de l'agriculture, la Georgetown Sewerage and Water Commission (Commission de l'eau et de l'assainissement de Georgetown), le Ministère des travaux publics, des communications et du développement régional, la Guyana Water Authority, (Compagnie des eaux du Guyana) et la Guyana Forestry Commission (Commission de foresterie du Guyana) devraient recevoir de ces institutions une somme de 68 millions de dollars au titre de la coopération technique et de l'assistance financière. La Banque de développement des Caraïbes dispose d'un fonds d'environ 800 000 dollars (Studies and Expert Fund) pour réaliser des études et recruter des experts en matière de cadres directifs.

27. Environ 17 % des ressources au titre du CIP et de la participation aux coûts sont consacrés à ce domaine de spécialisation.

Amélioration de la prestation et de la qualité des services dans les secteurs sociaux

28. Il est indispensable d'améliorer rapidement le niveau de vie de la population, notamment celui des couches les plus pauvres de la société, et de lui faciliter l'accès aux aménagements d'utilisation collective et aux services sociaux. L'objectif du Gouvernement consiste à améliorer la qualité de la vie en améliorant l'accès aux services sociaux indispensables tels que la santé, le logement, la construction d'abris et l'éducation, et la qualité de ces services. L'assistance du PNUD sera utilisée en premier lieu pour élaborer des stratégies en vue d'atténuer la pauvreté en organisant des micro-activités et en favorisant l'initiative personnelle et le développement communautaire. En deuxième lieu, il s'agit de maintenir les activités permettant de prendre en charge les problèmes liés à la qualité et à la fourniture des services dans les secteurs

/...

sociaux. Enfin, il faudra mettre au point des matériaux pédagogiques et didactiques afin d'appuyer les initiatives prises dans le secteur de l'éducation.

29. Les interventions visant à mettre au point les stratégies nécessaires pour améliorer les services collectifs dans les zones urbaines pauvres et dans les colonies de squatters toucheront environ 30 000 personnes résidant dans ces zones. Par ailleurs, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'accès aux matériaux didactiques et de recherche permettront de rehausser le niveau d'environ 175 000 enfants scolarisés dans le primaire et le secondaire. Quant aux interventions dans le domaine de la santé et de la nutrition, elles profiteront à l'ensemble de la population, notamment aux jeunes et aux résidents des zones de l'intérieur qui sont le plus exposés aux infections opportunistes.

30. La Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont mis en route un programme d'assistance complémentaire dans les domaines suivants : amélioration de la santé et de l'enseignement primaire, formation d'agents sanitaires, nutrition, immunisation, approvisionnement en eau et assainissement, renforcement des services de soins de santé maternelle et infantile, enseignement préscolaire, et sensibilisation sur le sida et sa prévention. Le coût de la coopération technique et de l'assistance financière pour les secteurs sociaux est situé à environ 98 millions de dollars.

31. Environ 17 % des ressources au titre du CIP et de la participation aux coûts sont consacrés à ce domaine de spécialisation.

Renforcement des capacités et amélioration de la gestion macro-économique

32. En raison de la grave pénurie de personnel qualifié qui sévit dans le pays tout entier et notamment dans la fonction publique, le Guyana éprouve des difficultés à planifier et à exécuter un programme de développement viable et autonome. À l'heure actuelle, l'insuffisance des moyens institutionnels dont disposent les organismes publics chargés de la gestion macro-économique, du recouvrement des recettes fiscales, de l'établissement du budget et de la vérification des comptes compromet gravement la capacité du Gouvernement de contrôler le développement de l'économie, d'élaborer les politiques voulues dans les domaines macro-économique, budgétaire et monétaire, et de financer son programme d'investissements publics. L'existence de faiblesses analogues dans les administrations publiques limite les possibilités qu'ont les citoyens d'influer sur le processus de prise de décisions à différents niveaux. En conséquence, la participation de la société au processus de développement laisse à désirer.

33. Deux objectifs nationaux ont été fixés dans le domaine considéré. Premièrement, une attention prioritaire sera accordée aux ressources humaines et aux qualifications nécessaires à la reconstruction du pays. Les programmes intensifs, qui associeront formation théorique et formation en cours d'emploi et comporteront des modules de transfert de compétences, viseront essentiellement au renforcement des capacités en matière de développement national. Deuxièmement, les organismes publics nationaux, régionaux et locaux seront

/...

consolidés en vue d'améliorer l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques. Dans le cadre des efforts déployés pour atteindre ces deux objectifs, on s'attachera à organiser de vastes consultations, à garantir la transparence du processus de décision et à appliquer les critères les plus exigeants en matière d'obligation redditionnelle, afin de veiller à ce que tous les citoyens participent pleinement aux institutions politiques démocratiques en place, conformément aux principes d'une conduite avisée des affaires publiques.

34. Dans la stratégie du programme de pays, une grande importance est accordée à la souplesse et à la neutralité de l'action du PNUD et des autres organismes des Nations Unies. Premièrement, le PNUD fournira aux pouvoirs publics des conseils en matière de politique et l'aidera à mettre en oeuvre les recommandations approuvées portant sur les activités des organismes chargés de la gestion macro-économique. Les organismes publics de recouvrement des recettes fiscales et les administrations publiques chargées du budget, de la comptabilité et de la vérification des comptes recevront un appui particulier du PNUD. Dans le domaine de la gestion macro-économique, les interventions appuyées par celui-ci contribueront à améliorer les services de recouvrement des recettes fiscales, entraînant à terme une nouvelle réduction, sinon l'élimination du déficit budgétaire.

35. Deuxièmement, en vue de remédier à l'insuffisance des moyens nationaux en matière de gestion et d'exécution des programmes de développement, le PNUD fera appel à différentes modalités telles que la coopération technique entre pays en développement, le TOKTEN et, en particulier, le programme des Volontaires des Nations Unies ainsi qu'UNISTAR, qui aideront les pouvoirs publics à faire face à la pénurie de personnel qualifié dans les principaux domaines d'activité. L'accent sera mis, dans la définition des objectifs de toutes les missions, sur le transfert des compétences par le biais de la formation. Cette stratégie sera appliquée en coordination avec d'autres donateurs, à savoir la Banque mondiale et le Gouvernement britannique, qui contribuent de manière prépondérante au renforcement des capacités nationales par l'intermédiaire d'une initiative importante tendant à réformer l'administration publique. L'appui du PNUD aura des effets sur les secteurs prioritaires, à savoir la santé, l'éducation et la formation, la production et le développement industriel, ainsi que la gestion et l'observation de l'environnement, domaines dans lesquels le Guyana manque cruellement de personnel qualifié.

36. Troisièmement, mettant à profit la coopération technique du PNUD à l'appui des élections nationales dans le cadre du quatrième programme de pays, une assistance sera fournie pour poursuivre la réforme du système électoral et d'autres administrations. Elle contribuera à mettre en place les conditions nécessaires à une croissance soutenue et à un développement humain durable.

37. Dans le cadre de l'assistance complémentaire apportée dans ce secteur, la réforme du secteur public sera appuyée par l'APD et la Banque mondiale apportera son concours à un projet relatif à l'administration publique d'un coût de 7 millions de dollars. Le Gouvernement britannique participera au financement de ce projet en finançant un programme visant à recruter des administrateurs guyanais qualifiés. Le projet étudiera les questions relatives à la gestion du personnel et à la rémunération dans la fonction publique et dans les administrations régionales. Une assistance complémentaire sera également

/...

fournie par le Centre Carter en vue de renforcer la Commission électorale du Guyana ainsi que par d'autres organismes de bénévoles et de cadres supérieurs administrés par les Gouvernements canadien, britannique et américain.

38. Environ 59 % des ressources (CIP et participation aux coûts) sont affectées à ce secteur.

C. Coopération en dehors des secteurs proposés

39. Dans le domaine de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, le PNUD continue à appuyer le programme Iwokrama sur la forêt ombrophile par le biais du Fonds pour l'environnement mondial. Cette assistance vise à préserver la diversité biologique au Guyana par le biais d'un programme international de recherche scientifique portant sur les ressources de la forêt tropicale ombrophile du pays. Ce programme contribuera à accroître les connaissances mondiales relatives aux méthodes de gestion efficace et d'exploitation durable des ressources forestières. Le Guyana s'efforce également d'obtenir des ressources spéciales du Programme au titre du mécanisme de financement de Capacités 21 en vue d'élaborer un plan national pour la mise en oeuvre d'Action 21. Il est prévu d'organiser dans ce cadre de larges consultations auxquelles participeront les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires, le secteur privé et l'université. Le Programme des partenaires du développement du PNUD bénéficiera également d'une assistance dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et des activités créatrices d'emplois, spécifiquement destinée aux groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les jeunes.

D. Modalités d'exécution et de gestion

40. Le Gouvernement continuera d'utiliser, dans la mesure du possible, la modalité de l'exécution nationale, tout en faisant appel à l'assistance des organismes des Nations Unies, selon que de besoin, pour l'exécution des programmes et projets. Il est prévu de procéder à au moins 20 échanges par an au titre de la coopération technique entre pays en développement. Le nombre annuel de spécialistes nationaux et internationaux appartenant aux Volontaires des Nations Unies devrait être en moyenne d'une trentaine, celui des consultants TOKTEN et UNISTAR devant se maintenir à 20.

41. Le Gouvernement a lancé un programme global de mobilisation de ressources; il fera appel à la neutralité et aux compétences du PNUD pour l'aider à le mener à bien. Il demandera au PNUD de financer des missions de mobilisation de ressources extérieures, d'organiser des tables rondes sectorielles et de verser des fonds servant à démarrer l'élaboration des projets. Il demandera également au bureau de pays pour le Guyana de lui fournir des services d'appui au développement et une aide en matière de coordination et d'exécution, conformément à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992.

Annexe I

RÉCAPITULATIF FINANCIER

I. RESSOURCES PRÉVUES (CIP + participation aux coûts) PRISES EN COMPTE AUX FINS DE LA PROGRAMMATION

(En milliers de dollars)

Solde reporté du CIP du quatrième cycle	(1 994)	
CIP du cinquième cycle	13 996	
Dépenses effectives de 1992	(2 862)	
Dépenses prévues de 1993	(3 200)	
Total partiel, CIP		5 940
Participation aux coûts des projets (gouvernement)	3 445	
Participation aux coûts du programme	436	
Total partiel, participation aux coûts		3 881
TOTAL		9 821

II. RÉPARTITION DES RESSOURCES (CIP + participation aux coûts) PAR SECTEUR DE CONCENTRATION

	<u>CIP</u>	<u>Participa- tion aux coûts</u>	<u>Total</u>	<u>Ressources totales (%)</u>
<u>Secteur de concentration</u>				
Réaménagement des services d'infrastructure	1 061	—	1 061	10,8
Amélioration des services dans les secteurs sociaux	1 090	—	1 090	11,1
Renforcement des capacités et gestion macro-économique	290	3 445	3 735	38,0
Total partiel	2 441	3 445	5 886	59,9
Réserve non programmée	3 499 ^a	436	3 935	40,1
TOTAL	5 940	3 881	9 821	100,0

/...

III. ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE EN PROVENANCE D'AUTRES SOURCES

(En milliers de dollars)

A. Fonds administrés par le PNUD

Ressources spéciales du Programme	160	
FENU	—	
BNUS	—	
UNIFEM	—	
FANUERN	—	
Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	—	
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	3 000	
Total partiel		3 160

B. Ressources additionnelles des Nations Unies

Institutions membres du Groupe consultatif mixte des politiques		
FNUAP	—	
UNICEF (1994)	750	
PAM	7 500	
IFAD	—	
Institutions des Nations Unies non financées par le PNUD	481	
Total partiel	8 731	
Total des fonds extrabudgétaires et des autres ressources des Nations Unies		11 891

C. Ressources extérieures aux Nations Unies

	114 092	
TOTAL	125 983	

^a Représentant une réserve non programmée égale à 25 % du CIP du cinquième cycle.

Annexe II

MATRICE DU PROGRAMME

Domaine de concentration	Questions prioritaires ^a					
	Élimination de la pauvreté et participation des communautés au développement	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Renforcement des capacités de gestion	CTPD	Transfert et adaptation de technologies	Participation des femmes au développement
I. RÉAMÉNAGEMENT DES SERVICES D'INFRASTRUCTURE						
1. Ports		X				
2. Extraction minière	X	X				
3. Transports		X				
4. Normes commerciales		X				X
II. AMÉLIORATION DES SERVICES DANS LES SECTEURS SOCIAUX						
1. Éducation						
2. Santé		X				X
3. Logement	X	X		X		X
4. Développement communautaire	X	X				X
III. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET GESTION MACRO-ÉCONOMIQUE						
1. Réforme de l'administration publique			X	X		X
2. Réforme de l'État	X			X		X
3. Capacités nationales			X	X		X

^a Les astérisques indiquent exclusivement les principaux couplages.
